

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2017-122
Direction de l'urbanisme
Service de planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Zone H2803 - Contraintes de sol, secteur Pintendre)
Date : Le 28 avril 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La zone H2803 a été créée à même une partie des terrains de la zone H2794. Cette modification est entrée en vigueur le 22 avril 2017.

Lors de la création de la zone H2794, une disposition spécifique a été ajoutée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement pour tenir compte des limitations de nature géotechnique des sols des terrains de cette zone.

Or, lors de la création de la zone H2803, l'adoption d'une telle disposition a été omise pour cette nouvelle zone.

Ce projet de règlement, initié par la Direction de l'urbanisme, vise donc à modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin d'assujettir, pour les terrains compris dans la zone H2803, la délivrance de permis de construction ou de certificats d'autorisation pour certaines constructions ou travaux, à la production d'une expertise afin de renseigner le conseil d'arrondissement sur la pertinence de délivrer le permis ou le certificat, et ce, compte tenu des limitations de nature géotechnique des sols des terrains (Annexe 1 : Plan de localisation).

Recommandation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA)

Lors de la séance du 26 avril 2017, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, tel qu'indiqué au projet de la FPD_URBA-2017-122 (CCUA-2017-00-65).

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts	Impacts	2017	2018	2019
-------	---------	------	------	------

N/A

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2017 2018 2019

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2017 / 05 / 01

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Procédure de modification réglementaire (Annexe 3).

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
M. Pierre Luc Therrien, chef du Service des permis et inspection/DU	28/04/2017	En validation avec le volet permis et inspection
M ^e Carole Roseberry Direction des affaires juridiques (DAJ)	27/04/2017	En validation avec le volet juridique afférent au projet de règlement, à son objet et à sa procédure de modification réglementaire

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la présente (Annexe 2).

Ce projet de règlement a pour objet d'interdire, pour les terrains de la zone H2803, en raison de certaines contraintes compte tenu de la nature des sols, la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, la construction d'un garage détaché, les piscines hors-terre et les piscines creusées, les constructions attenantes à un bâtiment principal, telles qu'un balcon, une galerie, une véranda, un solarium, un patio, une terrasse, un perron, un portique et un porche et les travaux de remblais, à moins que ces constructions ou ces travaux ne soient au préalable autorisés par le conseil (conseil de l'arrondissement) en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

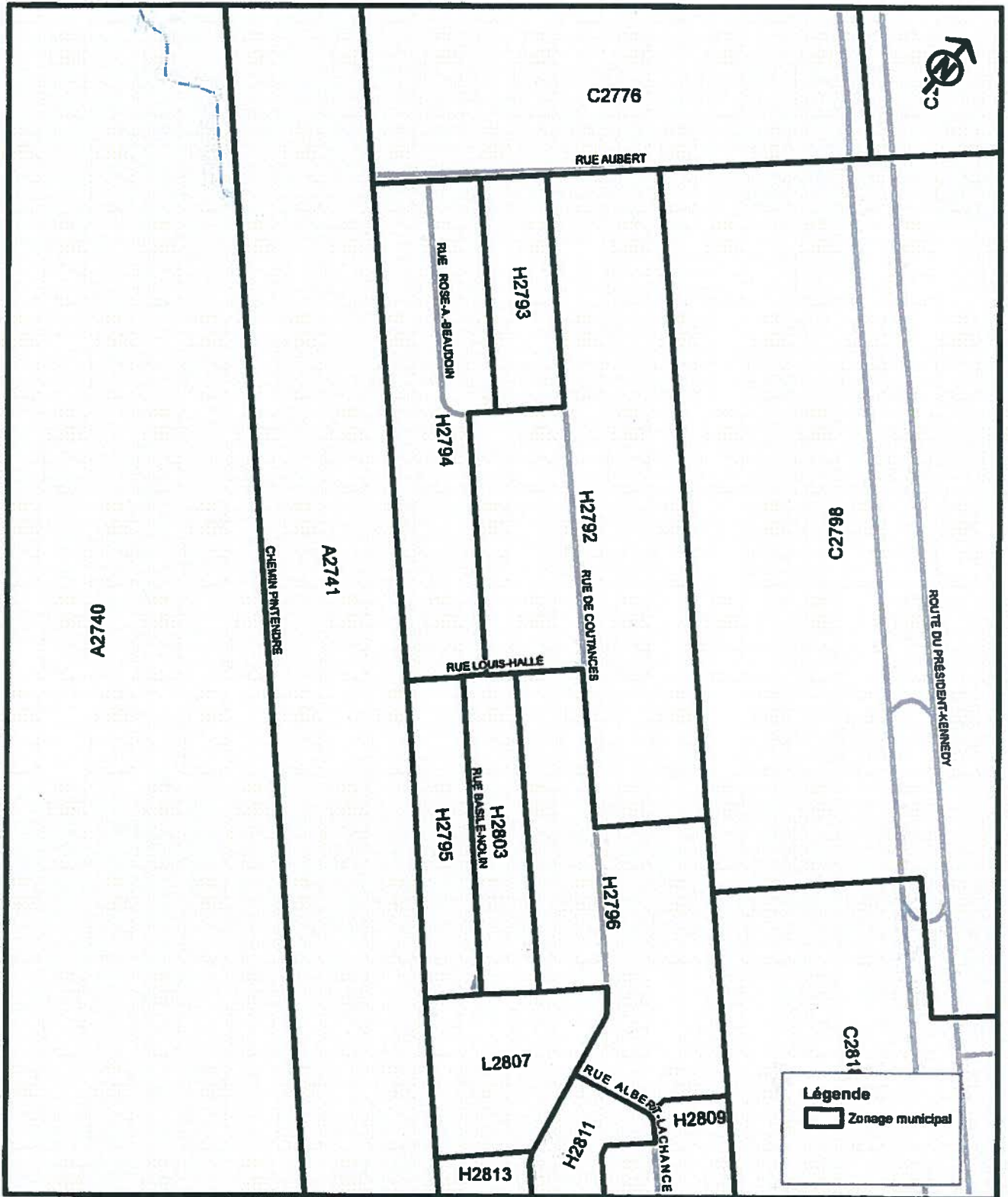
- Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plan de localisation de la zone H2803
 Annexe 2 : Projet de règlement
 Annexe 3 : Procédure de modification réglementaire

Préparé par : Lynda Rainville, Titre d'emploi : Conseillère en urbanisme urbaniste <i>Lynda Rainville</i>		
Recommandé par : <i>SRH</i>		
<i>SEBASTIEN HOPKIN, gestionnaire de projets communautifs</i>		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : <i>Don D...</i>		Date : 2017/05/01

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : *[Signature]* Date : 2017/05/08

Plan de localisation_ Zone H2803





Conseil de la Ville

Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Dispositions particulières**

L'article 450.5 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifié :

- 1° par l'insertion, dans le titre, après « H2796, » de « H2803, »;
- 2° par l'insertion, dans le premier alinéa, après « H2796, » de « H2803, ».

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

Procédure de modification réglementaire

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

- Avis de présentation
- Adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant une assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation dans l'arrondissement de Desjardins
- Adoption du règlement
- Avis public concernant l'examen de la conformité au schéma
- Avis public d'entrée en vigueur